

Annexe I – Fiche de poste - enseignant de FLS de 1er degré

 <p>vice-rectorat Mayotte</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p>	<p>Poste spécifique FLS 1^{er} degré</p>
<p>Division du 1er degré – DPE1D</p>	<p>Lettre de motivation, CV et copie du dernier rapport d'inspection pour le 20 mai 2019 à la DPE</p>
<p>@ : dep@ac-mayotte.fr</p>	
<p>Textes de référence : circulaire n° 2012-143 du 2 octobre 2012</p>	
<p>Descriptif du poste et missions : L'académie de Mayotte recrute sur poste spécifique des enseignants du 1^{er} degré, itinérants, spécialistes du FLE/FLS afin de permettre une prise en charge efficace et adaptée des élèves en situation d'allophonie.</p> <p>Missions du poste : Sous l'autorité du responsable du Casnav et de l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription, l'enseignant FLS aura pour principales missions :</p> <p>Répondre aux besoins FLS de tous les élèves allophones arrivants sur son secteur d'intervention, à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ un enseignement du français langue étrangère et du français langue seconde, sous diverses formes (groupes constitués, co-enseignement, interventions ponctuelles, etc.) ○ la participation, avec les équipes d'école, à l'identification des élèves et leur évaluation diagnostique pour définir la prise en charge la plus adéquate ○ le conseil et l'appui aux enseignants des écoles pour la prise en charge de ces élèves dans le quotidien de la classe ○ l'utilisation et la diffusion d'outils de suivi au sein de chaque école et en inter-degré ○ des activités de médiation auprès des familles, des associations et des partenaires de l'éducation <p>Cette organisation nécessite que l'enseignant FLS adapte son emploi du temps aux besoins.</p> <p>Exercer une fonction de personne – ressource au sein des écoles et diffuser les pratiques et les stratégies FLE/FLS au bénéfice de tous les élèves à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ les conseils et l'accompagnement des équipes pédagogiques ○ les pratiques de co-enseignement et autres modalités d'intervention ○ la mise à disposition d'outils pédagogiques. <p>Contribuer activement au réseau d'acteurs académiques pour la prise en charge de l'allophonie par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ l'animation d'actions de formation académiques ou au sein de la circonscription ○ l'élaboration et la diffusion de ressources pédagogiques ○ la transmission des données concernant la scolarisation et le suivi des élèves pris en charge ○ la participation aux plateformes de positionnement des jeunes nouvellement arrivés ○ la participation éventuelle aux jurys du Delf scolaire. <p>Le coordonnateur UPE2A pourra, le cas échéant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - bénéficier d'une décharge académique pour exercer une mission au Casnav - bénéficier de vacances pour sa participation à l'animation de formations, lorsque celles-ci se situent hors de sa circonscription. 	
<p>Compétences requises : Connaissances en didactique et méthodologie du FLE/FLS. Connaissances de ressources pédagogiques en FLE/FLS.</p>	

Aptitude au travail en équipe.
Ouverture d'esprit et capacité relationnelle et interculturelle.
Être capable de s'adapter à un public qui n'a pas les habitudes scolaires françaises.
Capacité à prendre en charge un public d'une très grande hétérogénéité : pratique de la pédagogie différenciée, utilisation des outils numériques.
Capacités de disponibilité, d'écoute et d'adaptabilité.
Capacités organisationnelles.

Profil attendu et certifications requises :

Enseignant du 1er degré justifiant d'un parcours universitaire en FLE/FLS, d'une certification complémentaire en français langue seconde (FLS) ou d'une formation attestée par un organisme spécialisé dans le FLE/FLS. Une expérience auprès d'élèves allophones serait appréciée.